

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 219 portant modification de la Commission permanente chargée de procéder à la réception et à la condamnation du matériel et des médicaments destinés à l'Hôpital intercolonial

n° 219

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
19 décembre 1908

Numéro JO  
n° 134 du 01/01/1908

Date du numéro  
1 janvier 1908

### TEXTE INTÉGRAL

Par décision du Gouverneur, en date du 19 décembre 1907, la Commission permanente chargée de procéder à la réception et à la condamnation du matériel et des médicaments destinés à l'hôpital intercolonial de Djibouti est modifiée comme suit :  
MM. le Chef du Service de Santé, Président ; Le Médecin chargé des arraisonnements, membre. Séré, commis des affaires indigènes, membre.